

## ISRAËL

**Date des élections:** 26 octobre 1969

### Caractéristiques du Parlement

Le Parlement israélien, la *Knesset*, est monocaméral. Il est composé de **120** Députés élus pour quatre ans.

Les élections du 28 octobre ont eu lieu à l'échéance régulière de la précédente législature.

### Système électoral

Est électeur tout citoyen, de l'un ou l'autre sexe, ayant atteint l'âge de 18 ans au plus tard le «jour déterminant», c'est-à-dire, le 31 décembre qui précède le début de «l'année du Registre électoral» laquelle commence le 139<sup>e</sup> jour après le jour déterminant. La loi n'établit aucune autre condition pour être électeur.

Normalement, les électeurs doivent voter dans le district où ils sont inscrits. Toutefois, lors des élections d'octobre 1969, les marins et les passagers israéliens à bord de navires israéliens ont été autorisés à voter par suite d'un amendement apporté à cet effet à la loi électorale. En outre, des dispositions spéciales ont été prises afin que les militaires stationnés aux frontières puissent voter.

Est éligible à la *Knesset* tout citoyen, sans distinction de sexe, ayant atteint l'âge de 21 ans le jour du dépôt des listes de candidats. Ne sont pas éligibles le chef de l'Etat, les deux Grands rabbins, le contrôleur des comptes, les juges et les membres des tribunaux religieux, les rabbins et les ministres d'autres cultes rémunérés pour leurs fonctions, enfin les fonctionnaires à partir du grade 5 et les officiers en service ou durant les 100 jours qui suivent leur cessation de fonctions.

Chaque parti politique représenté à la *Knesset* sortante ou 750 électeurs peuvent présenter une liste de candidats.

Les Députés sont élus dans l'ensemble du territoire national, qui constitue une seule circonscription, au scrutin de liste bloquée avec répartition proportionnelle des sièges entre toutes les listes ayant obtenu au moins 1 % des suffrages valablement exprimés.

Le quotient électoral est déterminé en divisant le total des suffrages valables par le nombre de sièges à la *Knesset*, soit 120 et en arrondissant le résultat de cette opération à l'unité. Les sièges non pourvus lors de la première répar-

tion sont ensuite attribués un par un aux listes classées par ordre décroissant de leurs restes de voix.

Plusieurs listes peuvent s'apparenter, auquel cas la règle des 1 % s'applique à chacune d'elles mais les sièges sont attribués globalement à l'ensemble des partis apparentés qui se les répartissent ensuite entre eux proportionnellement au nombre de voix recueillies par chacun d'eux.

Au sein de chaque liste, les sièges remportés sont attribués aux candidats dans leur ordre d'inscription sur celle-ci. Les « viennent ensuite » font office de suppléants en cas de vacance éventuelle en cours de législature.

### Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

La vie politique israélienne est caractérisée par la multiplicité des partis dont l'existence traduit la grande diversité des courants d'opinion au sein du pays et se trouve favorisée par le système électoral en vigueur.

Ainsi, aux dernières élections, les citoyens avaient le choix entre plus de 16 listes dont 4 étaient nouvelles.

Toutefois, deux grandes formations prédominent. La première, le Front travailliste (le *Maarakh*), qui comprend le Parti travailliste (issu de la fusion du *Mapai*, de *VAhdouth Haavoda* et du *Rafi*) et le Parti socialiste *Mapam*, était représentée à la Knesset par 63 Députés lors de la précédente législature. Ses principaux dirigeants sont M<sup>me</sup> Golda Meïr, M. Ygal Allon, M. Abba Eban et le général Moshe Dayan.

La seconde, le *Gahal*, est un mouvement nationaliste de droite qui groupe le *Héroul* et le Parti libéral dirigé par M. Menahem Béguin. Bien que de tendances opposées, ces deux grandes formations étaient alliées au sein du cabinet d'union nationale formé en 1967 conjointement avec le Parti national religieux et entendaient maintenir cette coalition tant que ne serait pas réglé le conflit israélo-arabe.

Plus à droite se situaient le Centre libre (issu du *Héroul*) et un petit groupe préconisant la formation d'un « grand Etat d'Israël ».

Les efforts entrepris en vue de parvenir à un regroupement des formations de gauche ayant échoué, celles-ci se présentaient en ordre dispersé. La plus importante était celle, conduite par M. Uri Avneri, qui brigait les suffrages sous l'étiquette *Haalem Hazé*. Quant au Parti communiste, il demeure scindé en deux factions, l'une orthodoxe et dite arabe, le *Rakah*, l'autre, dite juive, le *Maki*.

Les résultats de la consultation du 28 octobre mirent en évidence une relative stabilité de l'électorat. Les déplacements de voix se sont en effet produits essentiellement au sein des deux grandes tendances. Les gains du *Gahal* sont à rapprocher des pertes subies par le Centre libre qui s'était séparé de lui lors de la précédente législature. De même le Front travailliste cède quelques

sièges au « Parti d'Etat » groupant sous l'égide de M. Ben Gourion les continuateurs du Rafi après la fusion de celui-ci avec le *Mapai* et *VAhdouth Haavoda* au sein du Parti travailliste. Toutefois, d'une façon générale, le *Maarath* se retrouve un peu affaibli tandis que le *Oahal* renforce quelque peu ses positions au sein d'une droite plus unie.

On notera que 66 % des élus siégeaient déjà à la *Knesset* lors de la précédente législature.

## Données statistiques

### 1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à la Knesset

Nombre d'électeurs inscrits. . . . .	1 758 685
Votants. . . . .	1 427 981 (80 %)
Bulletins blancs ou nuls. . . . .	60 238
Suffrages valablement exprimés. . . . .	1 367 743

Formation politique	Suffrages obtenus	%	Nombre de sièges à la <i>Knesset</i> *
<i>Maarakh</i> (Parti travailliste et <i>Mapam</i> )	632 035	46,2	56 (-7)
<i>Oahal</i> ( <i>Héroul</i> et Parti libéral). . . . .	296 294	21,7	26 (+4)
Parti national religieux ( <i>Mizrachi</i> ) . . . . .	133 238	9,8	12 (+1)
Listes arabes alliées au <i>Maarakh</i> . . . . .	47 989	3,5	4 (=)
<i>Agoudath Israël</i> (parti religieux orthodoxe). . . . .	44 002	3,2	4 (=)
Libéraux indépendants . . . . .	43 933	3,2	4 (-1)
Parti d'Etat (continuateurs du <i>Rafi</i> ) . . . . .	42 654	3,1	4 (+3)
<i>Rakah</i> (Parti communiste « arabe ») . . . . .	38 827	2,9	3 (=)
<i>Poalei Agoudath Israël</i> (parti religieux orthodoxe ouvrier). . . . .	24 968	1,8	2 (=)
<i>Haalem Hazé</i> . . . . .	16 853	1,3	2 (+D)
Centre libre. . . . .	16 393	1,2	2 (-1)
<i>Maki</i> (Parti communiste « juif ») . . . . .	15 712	1,1	K (=)
Liste pour le Grand Israël . . . . .	7 591	0,6	- (=)
Liste pour la paix. . . . .	5 138	0,3	- (=)
Jeune Israël (communautés orientales)	2 116	0,1	- (=)
			120

\* Le calcul des gains ou des pertes a été effectué compte tenu de la composition de la *Knesset* à la fin de la législature précédente.

*2. Répartition des Députés par sexes*

Hommes. . . . .	.113
Femmes. . . . .	.7
	120